

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
6 mois : 16
12 mois : 9
Poste : 35 fr.
6 mois : 18
12 mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de réuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 JUIN

A LA CHAMBRE.

Les accusés sont sur la sellette, ou du
moins ils y sont par procuration, car aucun
des membres du dernier cabinet n'est pré-
sent à la séance.

M. Ferry voyage, M. Feuillée digère, M.
Waldeck-Rousseau... ne cherchons point ce
que peut bien faire M. Waldeck-Rousseau.

Mais M. Brisson est là et M. Brisson ne
veut pas qu'on cherche chicane à ses prédé-
cesseurs, non point certes par tendresse
pour ces prédécesseurs, mais parce que dans
l'intérêt des élections prochaines « il ne faut
pas rouvrir l'ère des récriminations ».

Le chef défunt de l'opportuniste disait :
« Périsse la France plutôt que la Républi-
que ». M. Brisson a trouvé une variante :
« L'intérêt supérieur de la République ! »
Or cet intérêt commande d'écarter la propo-
sition de mise en accusation, de ne deman-
der compte à qui que ce soit de la fortune
du pays dilapidée, de son sang inutilement
répandu à flots, de sa sécurité compromise.
Intérêt supérieur de la République ! L'intérêt
de la France ça ne compte pas, et MM. de
Larocheffoucault-Bisaccia et Cunéo d'Ornano
s'étant permis de protester contre cette fa-
çon d'exercer le mandat de député français,
ont été sévèrement rappelés à l'ordre par
M. Floquet. Intérêt supérieur de la Répu-
blique !

Il y a cependant d'assez curieux détails
dans le discours touffu, diffus de M. Rivière.
Les mensonges, les entorses à la légalité,
les faux du cabinet Ferry s'y croisent et s'y
entrecroisent pour la plus grande édifica-
tion du public qui a cette audace de ne re-
connaître comme supérieur que l'intérêt de
la France, et comme on connaît M. Rivière
pour un ami intime de M. Brisson, on serait
tenté de croire que Pylade, tout en parlant
de conciliation, a chargé Oreste d'exécuter
les Ferry. Mais ce ne sera tout au plus qu'une
exécution de paroles.

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME

DU

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

DANS LA LOIRE

(Suite)

C'était un spectacle émouvant que celui de cette
mère cherchant à rendre la vie à son enfant.

Presque aussitôt, Georges, que la fatigue seule
avait évanoui, revint à lui et ouvrit les yeux.

En voyant sa mère penchée sur lui, il eut un
sourire si charmant et si doux que tous les assis-
tants en furent émus jusqu'aux larmes.

— Alors M^{me} d'Elvoy tomba à genoux et joignit
les mains :

— Il est sauvé, dit-elle, que Dieu soit béni !

Une demi-heure après, Georges et sa mère,
après avoir remercié et récompensé l'aubergiste et
sa femme, quittaient le cabaret, montaient dans
leur coupé, et reprenaient le chemin des Ormes.

La foule, qui ne s'était pas encore retirée, les
salua comme à leur arrivée.

On a tant abusé des paroles dans ce beau
pays de République qu'elle ne compte plus. Et puis l'on sait bien à l'avance que
Bertrand de la majorité aurait mauvaise
grâce à punir Robert-Macaire. Aussi le tour
de goblets qui s'exécute plus ou moins adroi-
tement en séance publique ne passionne-t-
il personne. On voit trop passer la muscade.

A propos de Goblet, le ministre qui ré-
pond à ce nom cher aux charlatans exécuté
dans les couloirs avant la séance quel-
ques tours de sa façon.

La nuit a porté conseil, et cet insolent et
rageur personnage s'est aperçu sur le tard
que sa réponse à l'éminent archevêque de
Paris dépassait les limites de la grossièreté
et que la rage qu'elle traduisait prouvait
simplement que le petit Goblet se sentait
coupable et ridicule au premier chef. Aussi
voyez quel machiavélisme : ce n'est pas
M. Goblet qui a répondu à l'archevêque,
disait le petit homme, c'est le ministre de
l'instruction publique. M. Goblet respecte
beaucoup M. Guibert. Mais le ministre de-
vait défendre ses droits. A vrai dire, ce ma-
chiavélisme provoquait plutôt l'hilarité que
l'admiration. Mais peu importe. Il fallait
une belle grossièreté contre les catholiques
pour atténuer auprès des purs l'exhibition
fantastique des bâtonnettes du 1^{er} juin. Le
tour de Goblet est joué.

Chronique générale.

A propos de la réponse du ministre des
cultes à l'admirable lettre de M^r l'Archevê-
que de Paris, nous lisons dans un journal :

« On peut dire que ce qui manque tout à
fait de convenance, c'est le ton de la lettre
de M. Goblet. Ce ministre passait jusqu'ici
pour un libéral et un modéré, égaré dans
les rangs du parti républicain : à partir de
ce jour, il faudra prendre M. Goblet pour ce
qu'il est, c'est-à-dire pour un ministre qui
tient à défendre son portefeuille aux dépens
de sa dignité.

» Un cardinal n'aurait-il plus le droit de
revendiquer les droits de l'Eglise française,
au nom du Concordat ?

» Est-ce qu'au mépris de la loi concorda-
taire, le gouvernement seul et par voie de
décret aurait la faculté de disposer des égli-
ses et des monuments religieux remis à
la garde des évêques par une loi contrac-
tuelle ?

» Est-ce qu'il ne serait plus permis à un
archevêque de signaler au gouvernement le
danger qu'il y a à froisser les catholiques
dans l'exercice de leur culte et dans leurs
pratiques religieuses ?

» Est-ce qu'un cardinal n'est pas, au
contraire, dans son rôle, n'accomplit pas sa
mission, en travaillant à pacifier les esprits,
à arrêter des déchirements que des fautes,
des imprudences, des menaces et des persé-
cutions peuvent causer, excuser et légitimer
même ?

» La réponse de M. Goblet, en dépassant
la mesure de toutes les convenances, a pro-
duit l'effet contraire à celui que se proposait
le ministre.

» La protestation de Son Eminence a
frappé juste. On en peut juger par les co-
lères de la presse radicale et opportuniste ;
mais qu'importe, elle prendra place dans
l'histoire de l'Eglise comme une des plus
belles et éloquentes pages consacrées à la
défense du catholicisme en France. »

La commission du budget s'est réunie
pour entendre M. Goblet relativement au
budget des cultes.

Le ministre est opposé à toute réduction
tant que le Concordat ne sera pas dénoncé.
Il ne cache pas d'ailleurs qu'il est parti-
san de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

On croit savoir, à la préfecture de police,
dit un correspondant parisien du Journal du
Loiret, que la Commune est à l'avance orga-
nisée dans trois grandes villes autant et
mieux même qu'à Paris : c'est à Lyon, à
Marseille et à Saint-Etienne.

tout à coup s'écria :

— C'est le portrait de ma sœur !

Les médecins hochèrent la tête.

— Il est complètement fou, dirent-ils. Il faut
l'emmener de suite et le garder à vue.

M. Jacobs les entendit.

— Fou ! dit-il ; vous croyez que je suis fou !

Regardez moi ; ai-je l'air d'un fou ? Je vous dis
qu'il n'y a jamais eu de M^{me} Clémentine, et que
c'est le portrait de ma sœur.

La police avait fait venir une voiture de place.

Quatre hommes vigoureux saisirent le pharmacien,

le placèrent sur les coussins et le ramenèrent chez
lui. Dans le trajet, M. Jacobs ne cessa de frisson-
ner. Sitôt qu'il fut au lit, une fièvre ardente le
saisit. Son médecin ordinaire resta quelque temps
près de lui avec le commissaire de police.

— Il sera inutile, dit-il en se retirant, de placer
des hommes auprès du lit de ce malheureux. La
gardienne suffira désormais. Les ressorts de la vie
sont brisés et le pauvre M. Jacobs n'a plus que
quelques semaines à vivre.

Un seul homme fut ému en entendant cette
sentence médicale : ce fut le brave Julien qui était
monté voir son maître et qui ne pouvait se faire à
l'idée de se séparer du vieux pharmacien. Une
larme coula sur les joues du fidèle employé qui
redescendit à la boutique et s'assit tristement sur
son fauteuil de cuir.

UN REFUS HONORABLE.

Le sort avait désigné M. Joseph de Ca-
rayon La Tour pour faire partie de la dépu-
tation du Sénat qui devait assister aux funé-
railles de Victor Hugo.

M. de Carayon La Tour, avisé par M. le
président du Sénat, a immédiatement ré-
pondu par la lettre suivante dont nous trou-
vons le texte dans le *Nouvelliste de Bordeaux* :

« Paris, 30 mai.

» Monsieur le Président,

» Un tirage au sort m'a désigné pour faire
partie de la députation du Sénat aux funé-
railles de Victor Hugo. J'aurais considéré
comme un honneur d'accompagner à sa
dernière demeure l'homme de génie qui a
glorifié, dans un si grand langage, les prin-
cipes de foi et d'espérance qui seront tou-
jours le culte de ma vie ; mais du moment
que le gouvernement de mon pays a cru
pouvoir faire de l'expression d'un deuil na-
tional une manifestation athée et révolution-
naire, je m'empresse de vous informer que
je ne me rendrai pas à la convocation que
vous me faites l'honneur de m'adresser.

» Veuillez agréer, monsieur le Président,
l'assurance de ma respectueuse condensation
et de mes sentiments distingués.

» Joseph DE CARAYON LA TOUR, sénateur. »

LA LOI MILITAIRE.

La Chambre a abordé la deuxième déli-
bération sur les projets relatifs au recrute-
ment.

On sait que ces projets tendent à rempla-
cer le service de cinq ans, ou plutôt le ser-
vice de quarante mois qui fonctionne actuel-
lement (car il y a beau temps que l'esprit et
le texte de la loi de 1872 sont complètement
faussés) par le service de trois ans.

Le débat ne saurait avoir aucune consé-
quence pratique.

Il est évident que le projet ne sera pas
adopté par le Sénat tel qu'il aura été voté
par la Chambre ; par suite, il devra revenir

Pendant ce temps, Georges d'Elvoy était revenu
aux Ormes et s'était couché, mais il ne put dormir.

D'affreux rêves traversaient son esprit. Il voyait
sans cesse M. Jacobs prenant la fuite au seul nom
de M^{me} Martin, et préférant se jeter à l'eau plutôt
que de se livrer à ceux qui le poursuivaient ; il
entendait toujours le cri de terreur que le vieillard
avait poussé au moment où on allait l'atteindre au
milieu du fleuve, et il croyait encore sentir les
jambes du misérable se nouant aux sienues pour
l'entraîner au fond. Georges, en effet, n'avait aucun
doute sur le sens de la singulière lutte qui s'était
engagée entre lui et le pharmacien au milieu des
eaux ; ce que la foule avait pris pour l'acte d'un
homme sur le point de se noyer qui s'accroche
désespérément à son sauveur, Georges savait que
c'était un acte de haine et de vengeance criminelle,
et il cherchait en vain l'explication d'une telle con-
duite.

— Ah ! ma mère, disait-il alors, à M^{me} d'Elvoy,
qui s'était assise près de lui, de quels crimes
doit être chargée la vie de cet homme !

— N'y pense pas en ce moment, mon cher
enfant ; repose-toi ! Tu as fait une belle action, je
suis fier de toi ; je me sens heureuse d'être ta
mère, mais, je t'en supplie, ne t'agite pas ; endor-
me-toi paisiblement.

Malheureusement, Georges ne pouvait trouver le
sommeil.

devant cette dernière Assemblée. Or, la Chambre touche au terme de son mandat. Ce sont les nouveaux députés qui seront saisis de la question. Par conséquent, tout sera à recommencer. De longs mois, des années peut-être, nous séparent donc encore de la réalisation des modifications militaires sur le chantier. Nous n'avons pas autrement à regretter que les choses n'aillent pas plus vite. Certes, la loi actuelle est loin d'être parfaite, mais celle qu'on nous prépare vaut moins encore en bien des points. Comment pourrait-il en être autrement? Ce ne sont pas des considérations militaires, mais des préoccupations électorales qui l'ont inspirée. Elle a été combinée pour répondre, non aux intérêts de l'armée, mais aux exigences des électeurs auxquels il est donné, comme pour les récidivistes, une satisfaction apparente.

La Chambre se rend compte qu'elle s'agit, en cette circonstance, dans le vide, qu'elle délibère en l'air, pour le plaisir. Aussi la discussion ne semble pas devoir prendre de grandes proportions. Plusieurs articles ont été expédiés.

D'abord, M. Ansart est venu critiquer le projet et déposer une résolution demandant que les chefs de corps fussent consultés. Cette motion, combattue par M. le ministre de la guerre, a été écartée.

Puis, on a entendu le citoyen Gambon, qui a réclamé le remplacement de l'armée permanente par « une armée nationale », ou pour mieux dire par la garde nationale. 428 voix, contre 14, ont repoussé cette proposition.

Sont adoptés ensuite les articles 1^{er}, 3 et 5. Renvoi à la commission de l'art. 4, sur lequel il a été demandé qu'un certain nombre d'agents des finances fussent compris, en temps de guerre, parmi les indisponibles.

Une assez vive discussion s'est élevée sur un amendement de M. Jonglez, tendant à ce que les jeunes gens nés en France de fils d'étrangers également nés en France fussent assujettis au service militaire. Finalement, la motion n'a pas été adoptée.

Des nouvelles parvenues hier au quai d'Orsay il résulte qu'il n'y aurait plus à résoudre pour le traité avec la Chine que des questions de détail.

L'accord serait fait sur tous les points exécutoires du traité définitif de paix à intervenir entre la France et la Chine.

Quant à la signature de ce traité, elle serait un fait accompli d'ici une quinzaine de jours.

UN FAIT CONSIDÉRABLE

Sous ce titre, on écrit de Londres au *Gauleois* :

« Du fait que le torpilleur n° 68 a pu partir il y a quinze jours de l'embouchure de la Seine, et se rendre, à travers la France, jusque dans les eaux de la Méditerranée, la puissance maritime de la France, en ce qui concerne le plus formidable des engins de guerre actuels, a été doublée. C'est du moins

ainsi que les feuilles anglaises apprécient cette expérience, et elles ajoutent que nos flottilles de bateaux-torpilleurs n'ont plus rien à craindre désormais des dangers d'une traversée maritime, ni des canons de Gibraltar.

« Ce fait constitue à leurs yeux une véritable révolution nautique, et il a une portée presque incalculable. C'est, en outre, le résultat le plus important et le plus menaçant qui se soit produit depuis longtemps pour la suprématie maritime de l'Angleterre.

« La puissance maritime de la France s'est considérablement accrue, dit-on, en Angleterre, par la découverte qu'elle vient de faire d'un chemin praticable pour ses torpilleurs, allant d'une mer à l'autre en passant à travers les terres.

« Une flotte de cinq cents torpilleurs répartis entre le golfe de Gascogne, le canal de la Manche et la Méditerranée, pourrait, en effet, se concentrer sur un point quelconque sans craindre le blocus et en dépit de la supériorité numérique antérieure de son ennemi, et arriver à anéantir celui-ci. »

Ces considérations nous semblent fort justes et de nature à faire réfléchir au besoin nos « bons amis » de l'autre côté du détroit.

APRÈS LA FÊTE.

Une souscription nationale est ouverte dans le but d'élever, sur une des places publiques de Paris, un monument à Victor Hugo.

On lit dans le *Rappel* :

« Le Panthéon a succédé à l'Arc de Triomphe. Hier, plus de vingt mille personnes se sont rendues au Panthéon, dont les grilles étaient fermées; elles venaient admirer les couronnes du colossal cortège dont on avait fait une très-belle exposition sur les marches du Panthéon et dans les cours latérales. »

L'un des faits les plus importants à signaler, est certainement l'attitude des avocats.

Le conseil de l'ordre s'est absolument refusé à assister aux obsèques de Victor Hugo.

Aucun avocat n'y a paru en robe.

Au quartier latin, les étudiants ont fait ripaille, le *Siclé* l'a constaté en ces termes :

« Le boulevard Saint-Michel est resté très-animé. On a fêté les étudiants étrangers dans les brasseries du quartier où des jeunes gens de bonne volonté déclamaient, montés sur des tables, les *Châtiments* et autres poésies d'Hugo.

« La place du Panthéon a repris hier matin son aspect accoutumé; les palissades que l'on avait mises hier à l'entrée des rues avoisinantes pour contenir la foule ont été enlevées. »

L'*Intransigeant* a fait le relevé de la consommation des bocks :

« Les recettes réalisées par les cafés ont été considérables : un de ces établissements, dit-il, a débité dix mille cinq cents bocks, sans compter les autres consommations. En

outre, la location des fenêtres de ces établissements à l'entresol, a rapporté à leurs propriétaires des sommes variant de 400 à 2,000 fr.

Victor Hugo, autour duquel tous les pontifes de la libre-pensée ont monté la garde durant trois jours, a écrit cette belle page dans les *Misérables* :

« Des hommes se réunissent et habitent en commun. En vertu de quel droit? En vertu du droit d'association. Ils s'enferment chez eux. En vertu de quel droit? En vertu du droit qu'a tout homme de fermer sa porte. Ils ne sortent pas. En vertu de quel droit? En vertu du droit d'aller et de venir, qui implique le droit de rester chez soi... Le monastère est le produit de la formule : Liberté, Egalité, Fraternité. Oh! que la liberté est grande. Et quelle transformation splendide! La liberté suffit à transformer un monastère en république... Ils prient. Qui? Dieu.

« Les esprits irréflectés et rapides disent : A quoi bon ces figures immobiles du côté du mystère? A quoi servent-elles, qu'est-ce qu'elles font? Hélas! en présence de l'obscurité qui nous environne et nous attend, ne sachant pas ce que la dispersion immense fera de nous, nous répondons : Il n'y a pas d'œuvre plus sublime peut-être que celle que font ces âmes. Et nous ajoutons : Il n'y a peut-être pas de travail plus utile. Ils font bien ceux qui prient toujours pour ceux qui ne prient jamais. »

ÉTRANGER

LE CHOLÉRA EN ESPAGNE. — Des dépêches des divers correspondants spéciaux des journaux de Madrid déclarent que l'épidémie qui sévit dans diverses villes de la province de Valence est bien le choléra asiatique.

Ils croient que la commission scientifique qui est allée dans la ville de Burjasot, où sur cent cas il y a eu soixante morts en quinze jours, fera un rapport confirmant l'existence du choléra asiatique, car les commissaires ont visité huit malades très-gravement atteints dans la ville précitée.

La colonie française de Madrid trouve étrange que la Faculté de médecine de Paris n'ait pas envoyé un délégué à Valence pour étudier les travaux du docteur Ferran, qui s'est inspiré de ceux de M. Pasteur, son maître.

Elle trouve surprenant que le gouvernement français ait oublié ses colonies de l'Extrême-Orient où le choléra est permanent, et qu'il ne s'intéresse pas aux expériences actuelles de Valence.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 juin.

Il y a deux mois, à pareille date du mois, on exécutait les acheteurs en coulisse. Aujourd'hui ce sont les vendeurs qui paient les frais.

Les Rentes françaises reprennent leur marche en avant : le 3 0/0 s'inscrit à 82.10, l'amortissable à 83.55, le 4 1/2 0/0 à 110.10.

— Que puis-je faire de mieux, répondit doucement le jeune homme. N'êtes-vous pas, ma mère, la sagesse même?

Georges prit une robe de chambre, et s'étendit sur un canapé, déclarant qu'il dormirait là mieux que sur son lit; sa mère lui mit un oreiller sous la tête et un édreton sur les pieds.

— Quand une femme a pour fils un héros, dit-elle en souriant, peut-elle trop le soigner?

— Et maintenant, ma chère maman, reprit Georges sans répondre au compliment maternel, dites-moi ce que vous savez.

— C'est bien simple, mon enfant...

Et approchant ses lèvres de l'oreille de son fils pour n'être pas entendue des domestiques, M^{me} d'Elvoy ajouta :

— Je connais maintenant la vraie mère de Françoise Jacobs.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Théâtre de Saumur

VOYAGES D'ÉTUDES AUX PAYS LOINTAINS

Samedi 6 juin

M. EDGAR LA SELVE fera la relation de ses voyages effectués en 1883-85 au PAYS DES ARABES.

Bureaux, 7 h. 3/4; départ, 8 h. 1/2; retour, 10 h. 1/2.

Pour plus de détails, voir les affiches.

L'action du Crédit Foncier se tient à 1,300 fr. avec tendance à la hausse. Dans ses deux séances des 27 mai et 3 juin, le conseil d'administration a autorisé pour 7,870,000 fr. de prêts nouveaux, soit 7,560,000 de prêts hypothécaires et 310,000 fr. de prêts communaux.

Les obligations du Crédit Foncier s'enlèvent de qu'elles paraissent sur le marché. La Foncière Navarre est surtout demandée avec 3 fr. de bénéfice sur le prix de la souscription publique.

Le tirage du 5 juillet provoquera nécessairement de nombreux achats. Il est si avantageux de pouvoir gagner 100,000 fr. avec un titre qui ne coûte que 43 fr.

La Société Générale est très-ferme. L'obligation Est-Algérien est très-demandée. Ce titre vaut, comme nous l'avons dit, les obligations similaires.

Il a donc encore plus de 30 fr. de hausse devant lui pour arriver à son prix. En tous cas, puisque le revenu est sûr, il vaut mieux payer 346 fr. que 300 pour avoir le même intérêt avec la même garantie.

Le Rio-Tinto montera forcément à 300 fr. Il faut acheter à temps.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer sont bien tenues : le Nord à 1,570, l'Orléans à 1,350, le Midi à 1,183.75, l'Ouest à 848.75, l'Est à 787.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le *Courrier de Saumur* a ses nerfs, paraît-il. D'après lui, nous avons insulté M. le préfet de Maine-et-Loire à l'occasion de sa première visite à Saumur; et, à propos des funérailles de Victor Hugo, il nous accuse « de rire quand les autres pleurent ». Ce ne sont toujours pas les républicains qui ont beaucoup pleuré, d'après les récits que nous avons pu lire, de cette grande manifestation, dans les organes opportunistes et radicaux.

Donc, comédie.

En quoi M. le préfet de Maine-et-Loire est-il en butte à nos outrages, parce que nous avons dit qu'il était monté en voiture place de la Gare et avait laissé en plan le baillon scolaire et ses officiers?

C'était un service commandé, nous a-t-on dit, par les règlements militaires, en l'absence — comme à Saumur — de toute garnison. Alors les officiers du bataillon scolaire avaient lieu de compter qu'ils eussent été appelés à rendre au premier fonctionnaire du département les mêmes honneurs que leurs collègues de l'armée active, d'autant plus que l'instruction militaire des enfants de Saumur est assez complète pour que leur chefs doivent en être fiers. M. le capitaine Doussain les avait fait manœuvrer sur la place de la Gare et avait réclamé à notre nouveau préfet un drapeau vivement décrié par ses enfants.

Tant de démarches donnaient droit à une certaine compensation, beaucoup de nos concitoyens l'ont compris ainsi. D'un autre côté, M. le préfet a dû éprouver quelque embarras; il a senti qu'il eût été à la police sanitaire en acceptant l'escorte de petits assassins dont bon nombre, par la taille, de lui, eussent paru quelque peu hiliphetiens.

Nous nous rendons à cette réserve. Mais pour quoi avoir mis notre nouveau préfet dans cette alternative : ou de l'exposer à quolibets, ou de froisser les officiers dignes qui commandent le bataillon?

Quant à l'institution de ces bataillons scolaires, elle est jugée diversement. Les enfants sont pour apprendre à lire, à écrire, à compter, à acquiescer ces mille connaissances indispensables que jamais; le programme des classes est assez complet pour qu'on ne cherche pas à les distraire de leurs études. Le reste de leur temps doit être consacré aux jeux et aux exercices de leur âge.

Les armées de la première République qui ont bien droit au respect de nos républicains d'aujourd'hui, n'ont point approuvé le maniement des armes sur les bancs de l'école. Dans les temps plus modernes, les soldats qui se sont couverts de gloire en Crimée et pendant la campagne d'Italie, ils apprirent les marches et le déploiement de la colonne à l'école primaire?

Laissons donc à chacun ce qui lui appartient, surtout aux enfants ce qui est leur affaire. Le patriotisme ne naît point avec les mouvements de flanc et les droits, gauche, droite, etc.

En résumé, rien de ce que nous avons dit sur l'arrivée de M. le Préfet à Saumur, sur les funérailles de Victor Hugo, ne nous fait les cent lignes qu'il plaît au *Courrier* de nous consacrer et qui débordent en invectives, suivant sa loquacité habituelle.

— Sait-on s'il vit? demanda-t-il après un instant.

— Pas encore, mon ami. Mais j'ai demandé qu'on vint me prévenir sitôt qu'on saura à quoi s'en tenir.

— Je vous remercie, ma chère mère. Vous pensez à tout.

— Endors-toi, je vais fermer les rideaux du lit.

— Non, ma mère, non. Je sens que je ne dormirai pas avant de savoir si M. Jacobs sera sauvé. Laissez-moi plutôt, en attendant, vous dire ce qui s'est passé dans mon entrevue avec M. Jacobs.

— Tu l'avais donc vu avant qu'il se jetât à l'eau?

— Oui, et ce sont mes paroles qui l'ont mis en fuite et l'ont poussé à cette idée de suicide.

M^{me} d'Elvoy, au comble de la surprise, se pencha vers son fils qui lui raconta, dans les moindres détails, toute son entrevue avec le pharmacien.

— Tout s'enchaîne, murmurait-elle en écoutant Georges. O Providence de Dieu! que vos desseins sont mystérieux!

Au moment où le jeune homme achetait son récoit, un domestique vint annoncer que M. Jacobs vivait encore et qu'on l'avait ramené chez lui, mais qu'il était pris d'une fièvre violente et qu'on craignait un dénouement fatal.

A cette nouvelle, M^{me} d'Elvoy se redressa avec solennité, comme lorsqu'elle prenait une décision importante.

— Il n'y a plus à hésiter, dit-elle. Je vais écrire à M. le procureur impérial de venir de suite ici.

Georges, stupéfait, se leva sur son lit.

— Pourquoi faire, ma mère? demanda-t-il.

— Pour lui dire tout ce que nous savons, toi et moi...

— Mais nous ne savons encore rien, ma mère, sinon que M. Jacobs, à moitié feu déjà, s'est effrayé du nom de Martin et s'est enfui... Peut-être même a-t-il simplement craint que je voulusse le voler. Le procureur impérial dira encore que nous bâtissons des accusations sur de simples hypothèses.

— Non, mon fils, non. Tu ne sais rien, en effet, de bien grave, mon cher Georges, mais moi, c'est différent...

Le jeune homme bondit hors de son lit et entourait sa mère de ses deux bras.

Il n'ignorait pas que M^{me} d'Elvoy ne parlait jamais à la légère.

— Que savez-vous, ma mère? s'écria-t-il. Oh! dites-le moi, je vous en prie. A-t-on retrouvé la jeune fille?

— Hélas! non, mon enfant, mais je tiens un des fils de l'affreux drame qui se déroule sous nos yeux.

— Lequel, ma mère, je vous en supplie?

— Repose-toi, mon ami; promets-moi d'être sage, de suivre mes conseils, de ne plus prodiguer ton existence, et je vais, à mon tour, te confier mon secret.

A propos de ce qui précède, donnons les lignes suivantes, toutes de circonstance :
Certains journaux continuent de divaguer et de blasphémer en l'honneur de Victor Hugo. Ils veulent absolument que ses funérailles aient été grandioses, non-seulement par le nombre des manifestants, mais aussi par le deuil général.
Le Rappel, la France et d'autres tiennent beaucoup au deuil.
Écoutez le Petit Moniteur, qui s'est montré si enthousiaste pour le poète, le penseur, le grand homme, etc. :

« Comment ne pas faire ressortir tout ce que cette nuit funèbre, tout ce que cette veillée de mort a eu de désenchantements ?
La foule n'a fait, la nuit dernière, que suivre l'exemple qui lui était venu de haut.

Elle a oublié que cette veillée de mort était aussi la veillée de la gloire ; les allées de l'Arc de Triomphe se sont trouvées tout à coup transformées en champ de foire.

Quel spectacle d'ailleurs, spectacle sans grandeur, que celui de ce sarcophage mal éclairé, se détachant à peine sur un fond de lumières fumeuses, isolé et comme perdu au milieu d'une foule plus occupée à rire qu'à penser à ce qu'elle devait à l'un des plus illustres enfants de la France !

Que dirons-nous maintenant de la journée qui suivit cette nuit scandaleuse ?

Le défilé s'est accompli comme il a pu, entre deux haies de curieux indifférents, qui avaient pour la plupart payé leur place, car la spéculation la plus effrénée, la plus éhontée s'était donné carrière à cette occasion, louant des places pour cet enterrement comme s'il se fut agi d'un spectacle.

Et les sociétés libre-penseuses, les groupes fraternels, les loges maçonniques, suivaient à la queue leu leu, bayant aux cornes...

— Et c'est ça la gloire ? disait derrière nous un curieux.

L'enthousiaste Télégraphe lui-même, après avoir comparé l'enterrement de Victor Hugo à une ascension et dit que cette journée laissera une trace profonde dans la mémoire du genre humain, ajoute, en parlant de la foule :

« Cela hurle des refrains de beuglant, s'invective, rit très-fort, comme s'il s'agissait d'une promenade rigolouse du carnaval, d'une prétentaine nocturne vers l'Élysée-Montmartre ou quelque restaurant équivoque du boulevard. »

Voilà comment s'exprime un journal républicain. Nous pourrions multiplier les citations, écrites sur ce ton, des feuilles de même couleur.

Les Tramways Saumurois.

4 juin 1885.

Monsieur le Rédacteur,
Je suis avec un vif intérêt la question des tramways saumurois et les chaleureux articles de M. Paul Prouteau.

« Votre honorable correspondant nous a dit qu'il appartenait à notre haut Anjou, mais qu'il l'avait quitté depuis un nombre fort respectable d'années. Ceci m'autorise à avoir quelque peu en suspicion, non certes sa bonne foi, mais son optimisme en ce qui concerne l'entreprise de M. Monprofit. Je crains qu'il ne juge de trop haut et de trop loin les ressources et les besoins de la région que les tramways doivent desservir.

Je ne mets pas en doute la compétence de votre sympathique correspondant en matière financière. On sent, à la lecture de ses lettres, qu'il est habitué à manier les chiffres, qu'il est versé dans l'art de faire des rapports sur les sociétés par actions et qu'il sait tirer le meilleur parti des situations pour chauffer une affaire. Certes, sous ce rapport, je l'admire. Mais qu'il me permette de lui dire que nous autres, gens de la province, nous sommes plus positifs. Ses coups de grosse caisse nous semblent trop forts et trop répétés, et à vouloir trop prouver, je redoute qu'il n'arrive à ne plus rien nous prouver du tout. Tel est du moins le fâcheux effet que je ressens, avec beaucoup d'autres, de ces lettres qui doivent être séduisantes pour certains.

Je ne voudrais pas, comme cela vient d'être fait à l'honorable maire de Fontevault, dire à M. Prouteau : « Vous êtes tout dévoué à l'œuvre ; tant mieux ! Mais ce n'est

pas suffisant ; il faut passer des paroles aux actes, et votre fortune vous permet de vous inscrire en tête de la liste des actionnaires. » Cela nous paraît tout à fait inconvenant et inhabile, et il aurait raison de nous reprocher un tel langage.

Mais je lui dirai volontiers : « Cher concitoyen, je ne partage pas votre enthousiasme ; comme vous, je compte bien des printemps et je puis vous assurer que je ne me souviens pas avoir vu un seul entrepreneur de voitures publiques desservant la ligne de Fontevault avoir fait fortune. »

Ce n'est pas, me répliquerez-vous, une raison majeure ; j'en conviens. Mais cependant cela peut bien entrer en ligne de compte, et chez beaucoup faire pencher la balance pour une certaine réserve. La facilité des moyens de transport, avez-vous déjà dit, favorise les déplacements et développe le goût des voyages : d'accord ! Mais sera-ce assez pour alimenter une entreprise qui aura de grandes charges par suite des frais d'exploitation et des intérêts à servir pour le gros capital de construction réclamé par M. Monprofit ?

Quant aux produits du transport des marchandises, sur lequel vous allez vous rejeter sans doute, je ne voudrais pas me prononcer. Les chiffres que vous aviez donnés sont vôtres, avez-vous dit, cela suffit : ils n'engagent personne.

Je ne suis cependant point ennemi des tramways, car personnellement j'en profiterai, à ma grande satisfaction.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, etc.

« UN HABITANT DES COTEAUX DE SAUMUR. »

Par une circulaire, M. le ministre de la guerre autorise la délivrance des permissions de 20 à 30 jours, sans solde, aux militaires qui en feront la demande, aux époques de la fenaison et de la vendange, pour aller travailler soit dans leurs familles, soit chez des particuliers.

Le bureau météorologique de New-York Herald communique l'avis suivant :

« Un cyclone, dont le centre est près d'Halifax, se dirige au nord et causera des troubles dans le temps sur la Grande-Bretagne, la Norvège et les côtes de la France, entre le 6 et le 8. »

LA VILLA JAGUENEAU

AU COMMENCEMENT DU XVII^e SIÈCLE (1629).

(Voir Écho Saumurois du 8 mai 1885.)

Au-dessous de la propriété et seigneurie de Jagueneau, dont nous avons parlé dans notre dernier article, se trouvait une villa dite simplement : *Le Jagueneau*.

Renommée pour l'agrément de son site, d'où l'œil embrassait le joli panorama de Saumur et de ses vieux ponts sur la Loire, cette villa était un lieu de plaisance pour son propriétaire qui venait s'y délasser de ses fonctions quotidiennes.

Le voisinage de la chapelle des Ardiillers donnait quelque animation à cet endroit solitaire par le va et vient des pèlerins se rendant prier Notre-Dame et puiser l'eau réputée salutaire à la fontaine du *rocher d'ardille*.

Ainsi passait sa vie, en la société de sa famille, noble homme Paul Grouard, conseiller du roi et préposé au grenier à sel de la ville de Saumur, au commencement du XVII^e siècle.

Voici, d'après un vieux titre, la description de cette modeste villa. Elle devait tout son charme à la nature du lieu et aux produits que le travail de l'homme y faisait croître.

« Une petite maison, appelée Jagueneau, avec jardin ou ouche à la suite, un petit bois, une saulaye plantée de quêtiers en face, dans la rivière de Loire, le dit jardin et appartenances joignant d'un bout (nord) le chemin tendant de Saumur à Mantsoreau, d'autre bout (sud) demoielle Renée Godin, veuve de défunt noble homme Florent Brouilly, vivant receveur des tailles audit Saumur (1), d'autre bout (est) un chemin qui monte au Petit-Puy, d'autre bout (ouest) les prêtres de l'Oratoire : le tout relevant du fief du Petit-Puy à francdevoir, etc. »

(1) Il était propriétaire de la seigneurie de Jagueneau.

Telle était encore en 1629, après la mort de M. Grouard, la villa de Jagueneau qui devait être transformée en 1689 par MM. Bigot de Gastines et le duc Mazarin ; puis affectée par les Oratoriens, en 1695, à l'habitation de M^{me} de Montespan. Le séjour de cette femme, puissante à Versailles, disgraciée et pénitente au Jagueneau, a consacré dans l'histoire le nom de cette villa saumuroise.

III

Lorsque les prêtres de l'Oratoire de Jésus prirent possession de la chapelle de Notre-Dame des Ardiillers (1614-1619), sous le patronage de la reine Marie de Médicis et de son fils Louis XIII (4), les dépendances de cette chapelle ne comprenaient que le terrain qui fut le jardin de l'ancienne Providence (2).

Désireux d'agrandir l'enceinte de l'établissement qu'ils se proposaient de fonder, les Oratoriens achetèrent, le 2 avril 1629, la villa du Jagueneau de dame Marsand-Marieau, veuve de noble homme Paul Grouard, sus-désigné.

En 1654, ils formèrent le projet de construire à leurs frais un dôme, en avant de l'antique chapelle de Notre-Dame : à cet effet, ils firent l'offre au sieur Pierre Biardeau, architecte-sculpteur, chargé de l'entreprise, d'établir son logement et ses ateliers dans la villa Jagueneau : ce qui fut accepté. Biardeau se mit à l'œuvre avec le concours de Florent Gondouin, entrepreneur de bâtiments (3).

IV

Ce premier projet ne devait pas aboutir, malgré la renommée de l'architecte ; des modifications successives apportées aux plans primitifs, après la donation du surintendant Abel Servien, amenèrent des difficultés d'exécution pendant lesquelles mourut Biardeau en 1671, laissant deux filles pour héritières.

Une transaction mit fin, le 12 mai 1672, aux contestations survenues entre les Pères de l'Oratoire et l'architecte défunt. Les travaux demeurèrent suspendus.

Ils furent repris avec succès en 1694, pour aboutir en 1695, grâce à l'appui de M^{me} de Montespan.

C'est à ces faits que l'histoire du Jagueneau doit son importance et qu'elle se rattache à celle de Notre-Dame des Ardiillers. Il faut savoir gré à la grande pénitente, Athénais de Mortemart, duchesse de Montespan, d'avoir employé son crédit et les heures de loisir de sa retraite à l'achèvement du dôme actuel : il complète majestueusement l'église de Notre-Dame des Ardiillers en même temps qu'il est, dans Saumur, un beau modèle de l'architecture religieuse du XVII^e siècle.

PAUL RATOUIS.

Faits divers.

UN COURAGEUX SAUVETEUR.

Une foule considérable se pressait, mardi matin, à huit heures, sur le pont Saint-Michel et les quais, à Paris.

Une jeune fille, fort bien mise, venait de se jeter dans la Seine, du haut du pont. Avant de prendre son élan, elle s'était écriée : « Oh ! chère mère, pardonne-moi ! »

Un jeune homme s'élança pour saisir la jeune fille, mais il arriva trop tard au parapet, qu'il enjamba à son tour, et il sauta dans la Seine.

Après avoir plongé à diverses reprises, il fut assez heureux pour la ressaisir aux grands applaudissements de la foule. Mais il allait être entraîné par le courant, lorsque trois gardiens de la paix les ont saisis au pas sage le long de la berge.

Le courageux sauveur remonta vivement l'escalier sans vouloir donner son nom.

On l'y obligea cependant. C'est un étudiant en droit de la Faculté de Caen, M. Gabriel Galand.

Il devait retourner à Caen à dix heures ce matin, mais il a dû retarder son voyage, durci de sécher ses vêtements trempés.

M. Galand a eu la satisfaction d'apprendre, avant de partir, que la jeune désespé-

(1) Voir l'Écho Saumurois des 12, 19 et 21 décembre 1875.

(2) Voir nos Études historiques sur l'Hôtel-Dieu et les anciens Établissements charitatifs de la ville de Saumur. — Imp. P. Godet, 1868.

(3) Dictionnaire historique de l'Anjou, par M. Port, archiviste ; 1874. — Angers, Imp. Lachèse et Delbeau.

rée était hors de danger et qu'elle avait été ramenée chez ses parents.

Coquilles typographiques :

Un journaliste, en corrigeant les épreuves d'un article, met en marge : « Il faut guillemeter tous les alinéas » ; la feuille est tirée, il hurle d'horreur en lisant : Il faut guillotiner tous les aliénés.

Un autre journal annonce que le préfet va mieux, il ajoute : « L'appétit est revenu, et avec beaucoup de foin les forces reviennent ».

CONSEILS ET RECETTES.

La transpiration des pieds, dont les inconvénients de toute nature sont nombreux, peut se guérir en quelques jours par le procédé suivant :

En se couchant, envelopper les pieds avec un mélange d'eau blanche et d'eau ordinaire.

GUERRE AUX PUNAISES.

Les punaises commencent leur campagne d'été.

Les personnes auxquelles elles ont voué une haine assez forte pour leur faire la guerre chaque année, celles encore qu'elles aiment assez pour s'obstiner à vivre dans leur compagnie, s'en débarrasseront en faisant dissoudre « un » gramme de sublimé corrosif (deutochlorure de mercure) dans un litre d'eau bouillante ; elles laisseront refroidir et en imbibent avec un pinceau les endroits infestés et infectés. — Les œufs seront atteints, les punaises perdront l'espoir de se voir revivre dans de nouvelles générations, et elles mourront ainsi, sinon de douleur, du moins dans les coliques.

Le sublimé corrosif est un poison violent.

A partir du 4^e juin, l'ÉPICERIE CENTRALE a mis en vente de la glace à rafraîchir à 10 c. le 1/2 kil. ; sa nouvelle organisation pour la livraison à domicile lui permettra d'expédier immédiatement les ordres qui lui seront confiés.

Par suite d'un traité passé avec une des premières maisons de Paris, nous sommes en mesure de fournir à nos lecteurs la MAGNIFIQUE GRAVURE SUR ACIER AU BURIN, intitulée :

LA VIERGE AUX BALANCES

CHEF-D'ŒUVRE du grand peintre Léonard DE VINCI, dont le tableau est exposé au musée du Louvre.

Cette belle estampe artistique, gravée par Garnier, a coûté 10,000 fr. de gravure. C'est dire qu'elle est d'un fini et d'une exécution irréprochable.

Les épreuves se vendent 20 fr. dans le commerce. Par faveur exceptionnelle, elles seront délivrées à nos lecteurs, dans nos bureaux, contre versement de 2 fr. 50 seulement.

Franco, en colis postal : 3 fr. 25.

A la PHARMACIE NORMANDINE, rue Saint-Jean, on vend les Eaux gazeuses de Saint-Galmier, la *Source Noël*, 25 cent. la bouteille ; par 50 bouteilles, 24 cent. ; la *Source Badoit*, 30 cent. ; par 50 bouteilles, 29 cent.

On trouve également toutes les Eaux ferrugineuses dont la *Reine du Fer* est le type et qui ne coûte que 0,75, ainsi que toutes les autres Eaux qui sont vendues dans les mêmes conditions.

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI
Le numéro : 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an : Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

UNE
BELLE PROPRIÉTÉ

Faisant partie du domaine de la
ROCHE-AUX-MOINES
Située commune de Neuillé, et par extension dans celles de Saint-Lambert et de la Breille.

Comprenant :
1^e Maison de maître, cours, jardins, caves en roc et vastes servitudes ;
2^e Bâtimens à usage de ferme, terres labourables, prés, landes et sâpinières, le tout d'une contenance d'environ 25 hectares.
Grande facilité de paiement.
S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur TOURRAU, fermier, et, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé. (438)

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

APRÈS FAILLITE

Le mardi 9 juin 1885, à une heure après midi.

A Saumur, rue de la Comédie, au domicile de M. Raimbault.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, service à café, cages et bouteilles vides ;
Buffet avec étagères en noyer, table à rallonges en noyer, fauteuils, commode, chaises garnies et paillées, guéridons, tables de nuit, de toilette et à ouvrage, glaces, pendules, chaise longue, petit bureau ;
Bois de lit, lits de fer, paillasses, couettes, traversins, couvre-pieds, draps, carrée de lit, vêtements et linge de corps pour homme et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(497) CH. MILLION.

A LOUER

DEUX PIÈCES

Servant de Magasins,
Rue du Portail-Louis, 23-25.

REMISES ET ÉCURIE

Rue du Petit-Versailles.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans. (459)

A LOUER

PRÉSENTEMENT
BEAUX APPARTEMENTS

Meublés ou non meublés,
Situés rue Nationale, 31.
S'adresser à M^{me} veuve BOUGRIER.
Beau MOBILIER à vendre à l'amiable.

A LOUER

PRÉSENTEMENT
Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf
Avec beau Jardin, cour et écurie
Située rue des Boires, n^o 25.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

DE SUITE
MAISON

Située rue de la Mareuillette, 12.
S'adresser, pour visiter et renseignements, chez M. FABRE, même rue, en face. (412)

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.
S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
En totalité ou par parties,
MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,
Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.
S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A LOUER

Remise, Cave et Grenier

S'adresser à M^{lle} LECHAT, ou à M^e BRAC, notaire. (457)

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.
Force deux chevaux vapeur.
S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bénier.

A VENDRE

CHEVAL

bai cerise, se montant bien, demi-sang, 3 ans. Prix modéré.
S'adresser à M^e GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire. (451)

A VENDRE

BEAU ET BON Cheval de coupé, Irlandais, alezan, 7 ans, 1^{er} 59, très sage, se monte bien, vendu avec garanties.
S'adresser 34, rue de Bordeaux.

M^{me} veuve CHAUSSARD, ancienne coupeuse des Magasins du Printemps, à Saumur, a l'honneur d'informer les Dames de cette ville, qu'elle vient de s'établir, rue du Marché-Noir, n^o 14, maison BODAIRE. Elle peut leur offrir les plus riches tissus, provenant des premières maisons de Paris, à des prix modérés et marqués en chiffres connus. Pour répondre à la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, elle apportera tous ses soins dans la confection des Costumes qui lui seront confiés. M^{me} CHAUSSARD demande des ouvrières.

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME SÉRIEUX demande emploi de bureau.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.
S'adresser 15, rue de Bordeaux.

M. PERRAY
Organiste
Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.
S'adresser chez M^{me} GUILLET, lampiste, rue de la Tonnelie, 31.

INJECTION PEYRARD
Ex-Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.
RAPPORT : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 181 Européens a donné 181 guérisons.
Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, des bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

LOTÉRIE DES ARTISTES MUSICIENS

GROS LOT: 100.000^f Second et dernier Tirage Jeudi 30 Juillet prochain

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France
DERNIERS BILLETTS : UN FRANC
Adresser sans retard espèces, chèques ou Mandats-poste à M. ERNEST DÉTÈRE, Secrétaire général, Directeur de la loterie, 18, Rue Grange-Batelière, PARIS.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JUIN 1885.

Valeurs au comptant		Clôture préc ^e		Dernier cours.		Valeurs au comptant		Clôture préc ^e		Dernier cours.		Valeurs au comptant		Clôture préc ^e		Dernier cours.	
3 %	81 83	81 80	Est	785	785	Obligations.						Gaz parisien	522 50	522 75			
3 % amortissable	83 20	83 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1253 75	1257 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516 25	517	Est	374 50	375	Est	374 50	375			
3 % (nouveau)	9	9	Midi	1185	1180	1865, 4 %	523 75	525	Midi	386	386	Midi	386 50	386 50			
4 1/2 %	105 40	105 35	Nord	1665	1670	1869, 3 %	406 50	406 50	Nord	386 50	386 50	Nord	386 50	386 50			
4 1/2 % (nouveau)	109 85	109 95	Orléans	1345	1335	1871, 3 %	401	460	Orléans	385	384 50	Orléans	385	384 50			
Obligations du Trésor	514	510	Ouest	848 75	850	1875, 4 %	511 55	512 50	Ouest	381	381	Ouest	381	381			
Banque de France	5150	5200	Compagnie parisienne du Gaz	1475	1475	1876, 4 %	512 50	512 50	Paris-Lyon-Méditerranée	382 50	382 50	Paris-Lyon-Méditerranée	382 50	382 50			
Société Générale	438 75	454 75	Canal de Suez	2137 50	2140	Bons de liquid. Ville de Paris	523	523	Paris-Bourbonnais	375	375	Paris-Bourbonnais	375	375			
Comptoir d'escompte	980	985	C. gén. Transatlantique	495	492	Obligations communales 1879	454	452	Canal de Suez	375	375	Canal de Suez	375	375			
Crédit Lyonnais	537 50	540				Obligat. foncières 1879 3 %	448	449									
Crédit Foncier, act. 400 fr.	1350	1365				Obligat. foncières 1883 3 %	365 50	365 75									
Crédit mobilier	210	246 25															

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10	3 26	8 21	12 48	4 44	8 17	13 09	4 15
6	55 — matin (s'arrête à la Possonnière)	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	»	5 33	9 06	1 25	6 56	8 26	13 18	5 22
9	13 — matin, omnibus-mixte.	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	»	5 42	9 15	1 34	7 05	8 34	13 26	5 30
12	25 — soir.	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	5 50	9 23	1 42	8 13	8 42	13 34	5 38
3	32 — express.																			
7	15 — omnibus.																			
10	36 — (s'arrête à Angers).																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.		
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.		
8	31 — omnibus.	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	5 40	8 58	1 07	4 26	7 45	7	1 55	8 35	5 50	12 30	1 20			
9	37 — omnibus.	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	8 20	2 51	9 55	6 28	13 18	1 28			
12	48 — soir, omnibus-mixte.	7 02	8 04	2 11	4 59	8 51	6 07	9 18	1 27	4 37	8 05	8 34	3 4	10 14	6 55	14 06	1 36			
4	44 — omnibus.	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	6 19	9 29	1 35	4 45	8 17	8 46	3 12	10 26	7 30	14 54	1 44			
7	4 — omnibus (s'ar. à Tours)	7 26	8 21	2 27	5 12	9 11	6 31	9 41	1 43	4 53	8 29	8 58	3 20	10 38	8 17	15 42	1 52			
10	4 — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	7 38	8 33	2 35	5 24	9 23	6 43	9 53	1 51	5 01	8 41	9 10	3 28	10 50	8 29	16 30	2 04			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.		7 50	8 45	2 43	5 36	9 35	6 55	10 05	1 59	5 09	8 53	9 22	3 36	11 02	8 41	17 18	2 12			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,